



Contestation possible pour mauvaise localisation sur avis de rétention?

Par **Matkovozor**, le **22/06/2020** à **13:44**

Bonjour, j'ai été pris en infraction (défaut d'assurance et récidive conduite sous cannabis) ce vendredi, mais sur l'avis de rétention de mon permis de conduire il est marqué que cela s'est passé dans le 28, alors que le rond point, d'après les cartes que j'ai pu consulter se trouve dans le 45 et sur une autre commune que celle indiquée. Cela peut il constituer un vice? Et si oui comment le faire-valoir?

Merci.

Par **Maitre SEBAN**, le **24/06/2020** à **10:50**

Bonjour,

Non malheureusement pour vous. En effet, quel que soit l'endroit où vous avez été arrêté l'infraction est constituée.

En revanche, il faudra vérifier la compétence des agents de police qui vous ont contrôlé.

Il y a cependant d'autres points de procédure à vérifier dans le dossier pénal et je vous invite à vous faire assister d'un avocat.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

www.maitreseban.fr

[avocat permis de conduire](#)